

**I/ RESULTATS des RECHERCHES ENTREPRISES :**  
**TRAVAUX PUBLIES ET EN COURS :**

---

- 1) **Evolution d'un face à face : Juge d'excès de pouvoir et contrat administratif (le retour à un contrat « ouvert » ?)** ; en collaboration avec C. PREBISSY-SCHNALL in *Sur les fondements du droit public (...)* ; Bruxelles, Bruylant ; 2003, p. 235 et s.
- 2) **Histoire d'un service public : le service extérieur des pompes funèbres (1802 / 2002) : du liturgique à l'économique** in *Histoire et Service public* ; Paris, Presses Universitaires de France ; 2004, p. 397 et s.
- 3) **A propos de la naissance d'un concours : l'agrégation (depuis 1853)** in *Revue juridique des doctorants* ; n° 1, novembre 2004, « le métier d'enseignant chercheur » ; Nantes, Université de Nantes ; p. 21 et s.
- 4) **Eloka : sa colonie, son wharf, son mythe ... mais pas de service public ?** : à propos de la naissance de la notion de service public à caractère industriel et commercial in *Droit et colonisation* ; Bruxelles, Bruylant ; 2005, p. 309 et s.
- 5) **Réflexions sur un port honni : le costume universitaire** in *Un Dix juridique (journal des étudiants des Universités de Paris X et de Paris I)* ; Paris, Adfu ; 2005 ; n° 3 (novembre) éditorial ; p. 1 et s.
- 6) **Eléments d'histoire de la Faculté de droit de Poitiers (I et II)** : publications destinées au site Internet de la Faculté (Université de Poitiers) ; 2006.
- 7) **La Faculté de droit de Poitiers du XIX<sup>ème</sup> siècle : entre ordres et préjugés** : notes d'une conférence réalisée lors de la rentrée des écoles doctorales de l'Université de Poitiers in *Cahiers poitevins d'histoire du droit* ; Paris, (LGDJ) ; 2007, p. 155 et s.
- 8) **Sur la plage abandonnée ... Cabanage et pétrolier** : à propos de la jurisprudence **C.E., 30 septembre 2005, Cacheux** - la contravention de grande voirie et le drame de l'Erika (en collaboration avec C. ROCHE) in *Les Petites Affiches* ; Paris, n° 111-112 des 05-06 juin 2006 ; p. 12 et s.
- 9) **L'article L 122-12 (al. 2) du code du travail confronté au droit public** in *AJFP* ; 2006 ; n° 4 ; p. 172 et s.
- 10) **Présentation de la collection Une histoire du droit public** et du premier Tome de celle-ci in *le Conseil d'Etat selon la Charte constitutionnelle (1818) de Jean-Baptiste SIREY* avec une préface de M. le Professeur B. PACTEAU ; Paris, Phénix Editions ; 2005.
- 11) **La mort d'un couple : prière(s) et vie publiques** : à propos de la suppression des prières publiques au XIX<sup>ème</sup> siècle in *Prières et Droit* ; Paris, L'Harmattan ; 2006, p. 13 et s. (revue *Droit & Culture* ; n° 1 de 2006 (n° 51)).
- 12) **La « rencontre imprévue » du droit et de l'opéra au cœur d'un « établissement public virtuel »** ; note sous **C.E., Sect. 06 avril 2007, Commune d'Aix-en-Provence** in *La Gazette du Palais* ; 28 août 2007 ; n° 238 ; p. 7 et s.
- 13) **Le Conseil constitutionnel, juge électoral de la XII<sup>ème</sup> législature** (en cours).
- 14) **Des évolutions du mécénat lyrique ou quand Don Quichotte et le droit fiscal questionnent l'intérêt général** (actes du colloque « *Droit & Opéra* » – (parution septembre 2008 - LGDJ)).
- 15) **E-V. FOUCART (1799-1860), un père du droit administratif moderne** (travaux de doctorat multigraphiés) ; trois vol. (un d'annexes) (Université de Paris II Assas – 2007).

- 16) **Eléments d'histoire de l'enseignement du droit public : la contribution du Doyen FOUCART (1799-1860)** (publication partielle des travaux de doctorat (n° 15) (Tome I de la thèse multigraphiée) dans la collection des Publications de la Faculté de droit de Poitiers (LGDJ – Tome 29) décembre 2007).
- 17) **Eléments d'histoire du droit administratif : les contributions du Doyen FOUCART (1799-1860)** (seconde publication partielle des travaux de doctorat (n° 15) (Tome II de la thèse multigraphiée)) (en cours - prévue pour le second semestre 2008).
- 18) **Présentation (avec réimpression en fac-similé) de la première édition des *Eléments de droit public et administratif*** (1834) du doyen FOUCART dans la collection *Une histoire du droit public* ; Paris, Phénix Editions ; (en cours de parution).
- 19) **Eléments de patristique administrative : la doctrine publiciste (de 1800 à 1880)** (troisième publication partielle des travaux de doctorat (n° 15) (fin du Tome I de la thèse multigraphiée) à la Mémoire du Droit – printemps 2008).
- 20) **Quand le juge administratif ré-embrasse l'histoire de son contentieux contractuel ; note sous C.E., Ass., 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisations** (n° 42 de la *Revue générale des collectivités territoriales* ; décembre 2007).
- 21) **La rencontre attendue du droit et de l'opéra : d'un "mariage secret" à un "mariage aux lanternes"** in *Culture Droit* ; n° 14 ; 2007 ; p. 52 et s.
- 22) **Sur un chemin, deux croix** : avant-propos et présentation de l'ouvrage d'E. AUBIN et I. SAVARIT : « *Cimetières et opérations funéraires* » (Paris, Berger-Levrault ; 2007).
- 23) **Les magistrats administratifs et les juridictions spécialisées dans le domaine social : Qui ne dit mot ....** - Note sous **C.E., Sect., 24 septembre 2007, U.S.M.A.** ; en collaboration avec E. AUBIN (en cours de publication – AJDA – printemps 2008).
- 24) **Travallisation ou privatisation du statut de la fonction publique ?** ; à propos du projet de Loi de février 2008 relatif à la mobilité dans la fonction publique (en cours – 1<sup>er</sup> semestre 2008).

## **II / RESUMES de QUELQUES TRAVAUX PUBLIES :**

### **N° 9 : L'article L 122-12 (al. 2) du code du travail confronté au droit public :**

L'article L 122-12 (al. 2) du code du travail est appliqué et confronté à la plupart des situations de droit public (même en présence d'un SPA) depuis près de cinq ans. Cette application soulève néanmoins plusieurs problèmes en ce sens qu'elle nierait parfois un peu trop la spécificité et l'exorbitance publiques. C'est pourquoi nous proposerons diverses pistes de « re publicisations » qui dépassent l'essai législatif (jugé « mou ») de la Loi du 26 juillet 2005 (en son article 20).

### **N° 20 : Quand le juge administratif ré-embrasse l'histoire de son contentieux contractuel :**

La récente jurisprudence Société Tropic du Conseil d'État (C.E., Ass., 16 juillet 2007) a été présentée en doctrine et par la Haute Juridiction administrative elle-même comme traduisant une véritable révolution prétorienne : désormais, certains tiers ont en effet accès au juge du contrat ce qui leur avait toujours été interdit. Un retour aux sources du droit public du XIX<sup>ème</sup> siècle (tant au contentieux que dans la doctrine du doyen FOUCART, par exemple) permet de temporiser et d'éclairer autrement la décision Société Tropic : elle opérerait en fait une renaissance de la théorie dite du « contrat ouvert » matérialisant une convergence des recours contentieux ainsi qu'un rapprochement des régimes juridiques de l'acte unilatéral et du contrat administratif.

## **II / RESUME des TRAVAUX de DOCTORAT (n° 15) :**

---

En droit administratif français, il existe un mythe persistant forgé au début du XX<sup>ème</sup> siècle notamment par le Doyen HAURIUO selon lequel la période qui venait de s'achever n'avait connu aucune véritable théorie juridique.

Pourtant, la lecture des travaux du Doyen FOUCART, premier titulaire de la chaire pictave de droit administratif, démontre qu'il a été (sinon le) l'un des plus importants théoriciens de cette science en formation et qui comptait, pendant les deux premiers tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, bien plus d'auteurs qu'on ne l'aurait cru et bien moins d'exégètes ultra-positivistes qu'on voudrait encore nous le faire croire (**Partie I, Titre II**).

Parmi ces *primo-théories* du Doyen FOUCART, plusieurs méritent d'être retenues : ses propositions de réforme du système d'enseignement du droit (**Partie I, Titre I**) ; sa volonté de lier les droits public et administratif par la mise en lumière de bases constitutionnelles ; sa mise en avant des libertés publiques et sa défense *libérale citoyenne* des droits individuels face à une administration qu'il voulait enfermer dans un Etat de droit (en formation) ; ses conceptions novatrices et d'une étonnante modernité en matière de fonction publique, de personnalité morale, d'actes et de contrats administratifs ; s'agissant de la domanialité publique et concernant ses réflexions militantes en faveur de l'affermissement d'une juridiction administrative indépendante comprenant même les prodromes du futur recours pour excès de pouvoir (**Partie II, Titres I & II**).

## **IV / AUTRES TRAVAUX :**

---

Au cours des premières années d'Université, nous avons été conduit à traiter (rédactions de mémoires) de la **place des femmes dans la vie publique européenne** (étude menée suite au cours d'Institutions Politiques Comparées du Professeur J. LANG) ; du **droit de vote** (même cours) mais notre attention s'est surtout portée sur les relations tissées entre l'Etat (les services publics) et les religions.

Ainsi, avons-nous pu commencer à réfléchir à l'**opportunité de légiférer en matière de laïcité** (notamment en ce qui concerne le port du hidjab) et ce, à la suite des cours de droit administratif (du Professeur G-J. GUGLIELMI), du cours de droit des services publics (des Professeurs A. ASHWORTH et G-J. GUGLIELMI) ainsi qu'aux cours de libertés publiques (enseignements des Professeurs D. LOCHAK puis de J. MORANGE) : chacun de ces enseignements a donné lieu à la rédaction d'un mémoire (enrichissant le premier) sur ces questions.

Lors d'un stage auprès du service juridique des Aéroports de Paris, nous avons également pu rédiger un **mémoire sur la Contravention de grande voirie** (quatre volumes) (1999).

Notre mémoire de D.E.A. fut consacré quant à lui à la **L'étude de la réception d'une notion : le service public commercial** (1921 à 1956) (sous la direction du Professeur M. VERPEAUX) (1999).

Par la vie associative enfin, nous avons participé à la rédaction de dossiers juridiques tels que : Cinq à sept constitutionnel (pour le quinquennat) *in* Cahiers de la République n° 1 ; 2000 ; Inégalités femmes / hommes : état de la situation *in* Colloque « démocratie aujourd'hui » (2002) ; Pour une constitution Européenne ? *in* Colloque « Quel avenir communautaire » (2003) ?